



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE



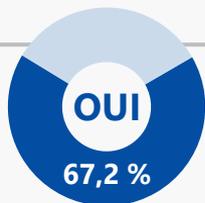
Libre circulation des personnes

© Keystone

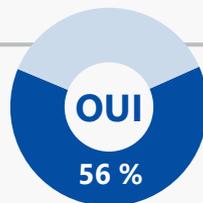


Votations sur la libre circulation des personnes

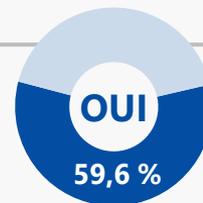
2000
Accords bilatéraux I



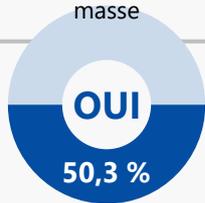
2005
Extension à 10 États UE



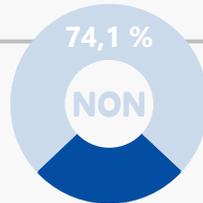
2009
Poursuite et extension à 2 États UE



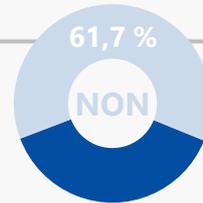
2014
Initiative populaire contre l'immigration de
masse



2014
Initiative Ecopop



2020
Initiative de limitation





Importance de l'ALCP pour la Suisse

- La libre circulation des personnes revêt une grande importance pour la place économique suisse, car elle facilite la mobilité de la main-d'œuvre et améliore ainsi les possibilités pour les entreprises établies en Suisse de recruter du personnel qualifié.
- Le recrutement dans l'espace européen se fait en fonction des besoins et en complémentarité avec l'offre de main-d'œuvre nationale ; l'intégration de la main-d'œuvre immigrée sur le marché du travail est donc satisfaisante.
- Les Suisses profitent eux aussi de la libre circulation des personnes puisque deux tiers des Suisses de l'étranger vivent en Europe.



Principes de la libre circulation des personnes

Choix du lieu de travail / de séjour / d'études

Au moins l'une des conditions suivantes doit être remplie :

- posséder un contrat de travail valable ou une attestation de l'employeur.
- disposer de moyens financiers suffisants et d'une assurance maladie complète.
- exercer une activité lucrative indépendante.

Coordination des systèmes de sécurité sociale

Les travailleurs conservent leurs droits aux prestations d'assurance lorsqu'ils vont travailler dans un autre État européen ou en Suisse.

Reconnaissance des qualifications professionnelles

La reconnaissance mutuelle des diplômes suisses et européens est garantie pour les professions réglementées.

Prestations de services

Les prestataires de services peuvent exercer une activité sur le territoire d'un autre pays durant 90 jours au maximum par année civile.

Les travailleurs concernés restent soumis au contrat de travail conclu avec leur employeur dans le pays d'origine.

Conditions

- Durée maximale de 90 jours par année civile.
- Les conditions de travail et de salaire prescrites par la loi doivent être respectées (loi sur les travailleurs détachés [LDét] dans le cadre des mesures d'accompagnement).
- Les prestataires de services doivent fournir la preuve d'une activité lucrative indépendante.



Coordination des systèmes de sécurité sociale

Contenu

- Les systèmes nationaux de sécurité sociale ne sont pas unifiés ou harmonisés mais coordonnés.
- Chaque État peut décider librement qui, selon les prescriptions nationales en vigueur, doit être assuré, quelles prestations sont garanties et à quelles conditions.
- Les travailleurs ne perdent pas le bénéfice de leurs cotisations lorsqu'ils vont travailler dans un autre État.

Principe

Les travailleurs conservent leurs droits aux prestations d'assurance lorsqu'ils vont travailler dans un autre État de l'UE/AELE ou en Suisse.



Reconnaissance des qualifications professionnelles

Contenu

- Les règles relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles facilitent considérablement l'accès au marché du travail et l'exercice des professions réglementées au sein de l'UE et en Suisse.

Principe

La reconnaissance mutuelle des diplômes suisses et européens est garantie pour les professions réglementées.



Détachement et mesures d'accompagnement

Contenu

- Un employeur détache des membres de son personnel dans un autre État contractant que celui où se trouve son siège social, pour une période déterminée.
- Ce personnel reste soumis aux régimes de sécurité sociale de son pays d'origine.
- Des mesures d'accompagnement ont été introduites le 1^{er} juin 2004 pour protéger les travailleurs contre les risques de sous-enchère des conditions de travail et de salaire suisses.

Principe

Libéralisation des prestations de service durant 90 jours ouvrables par année civile.



Mesures d'accompagnement

Objectif

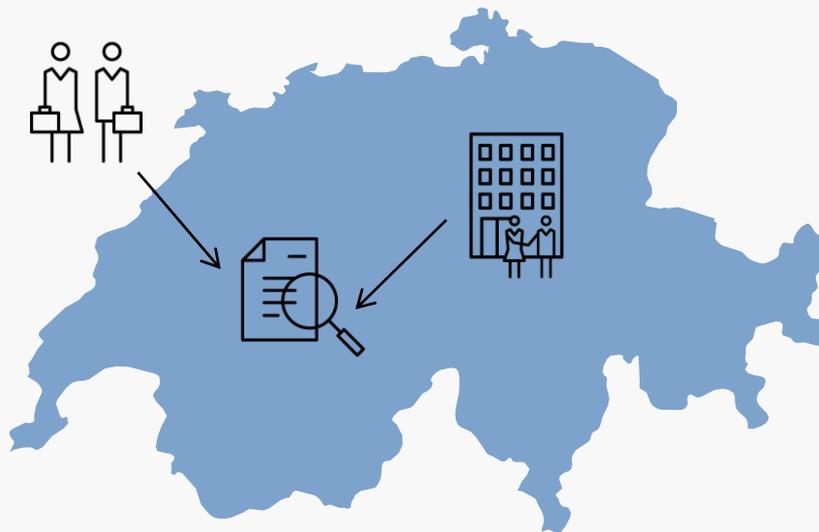
- Protection du personnel suisse et détaché contre les risques de sous-enchère des conditions de travail et de salaire appliquées en Suisse.

Contenu

- En particulier : annonce préalable obligatoire, extension facilitée des conventions collectives de travail (CCT), contrats-types de travail fixant des salaires minimaux contraignants, possibilité de sanctions en cas de violation (jusqu'à 30 000 francs).

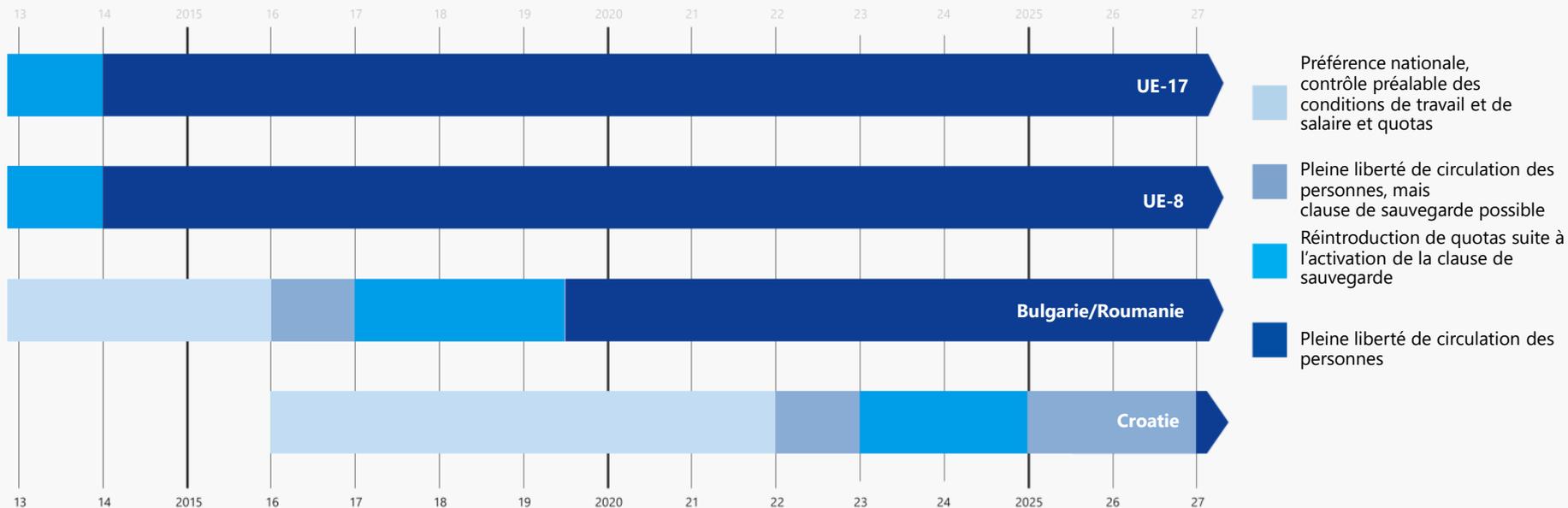
Mise en œuvre

- Contrôle des conditions de travail et de salaire auprès de 37'134 entreprises et 165'845 personnes effectué par des commissions tripartites et paritaires en 2022.



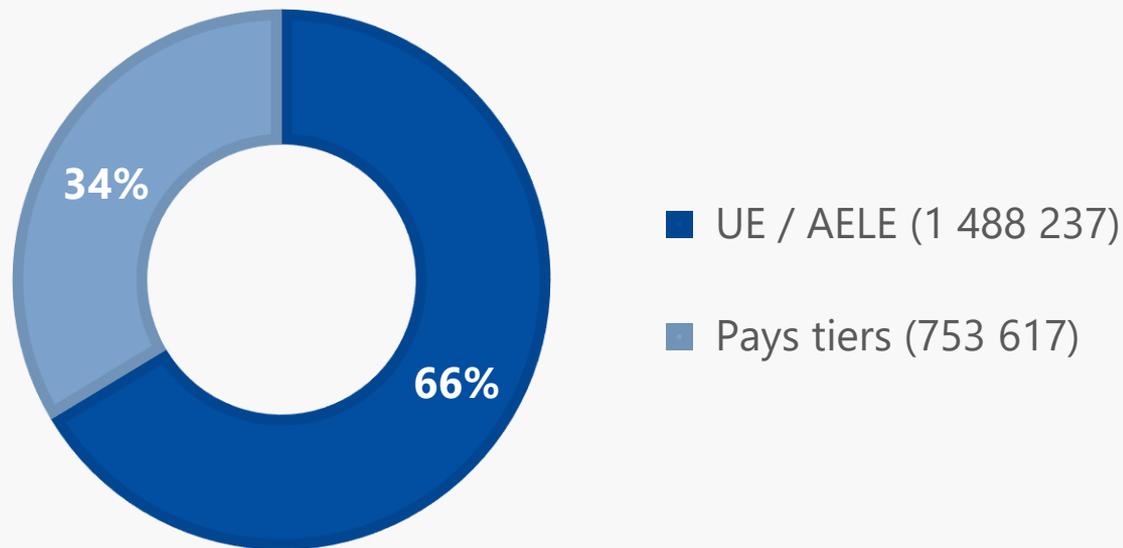


Régimes transitoires





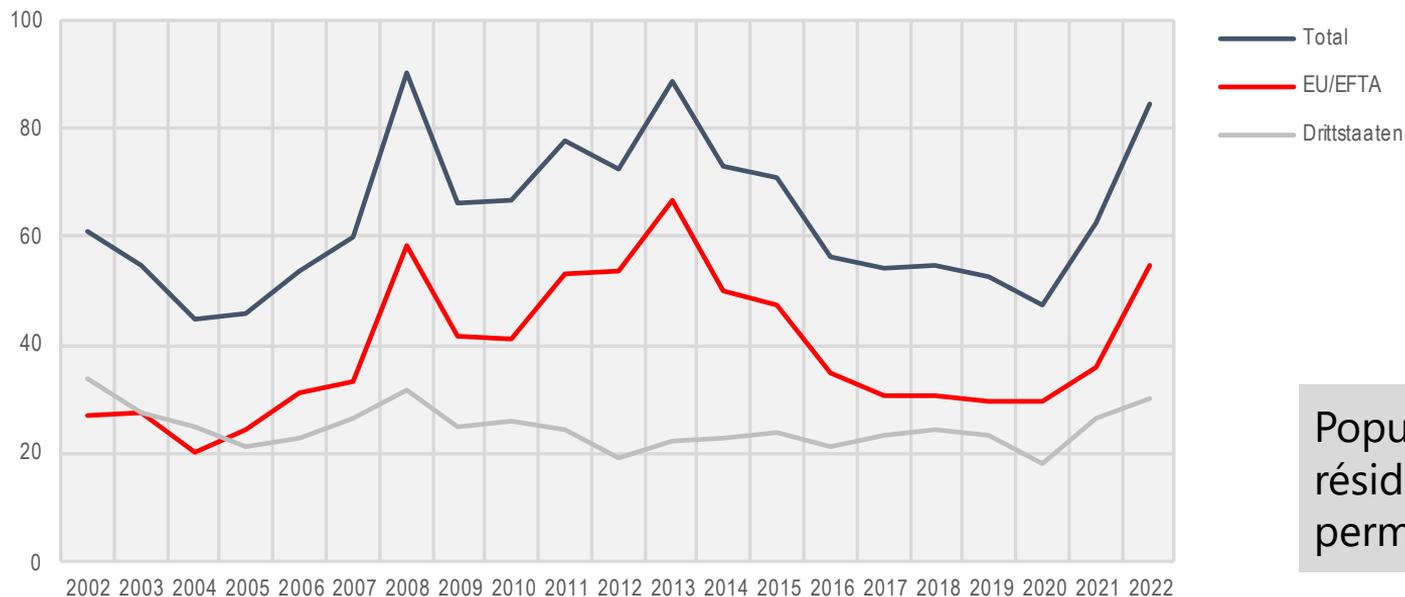
Population étrangère résidente



Population étrangère
résidant de façon
permanente (2022)



Solde migratoire



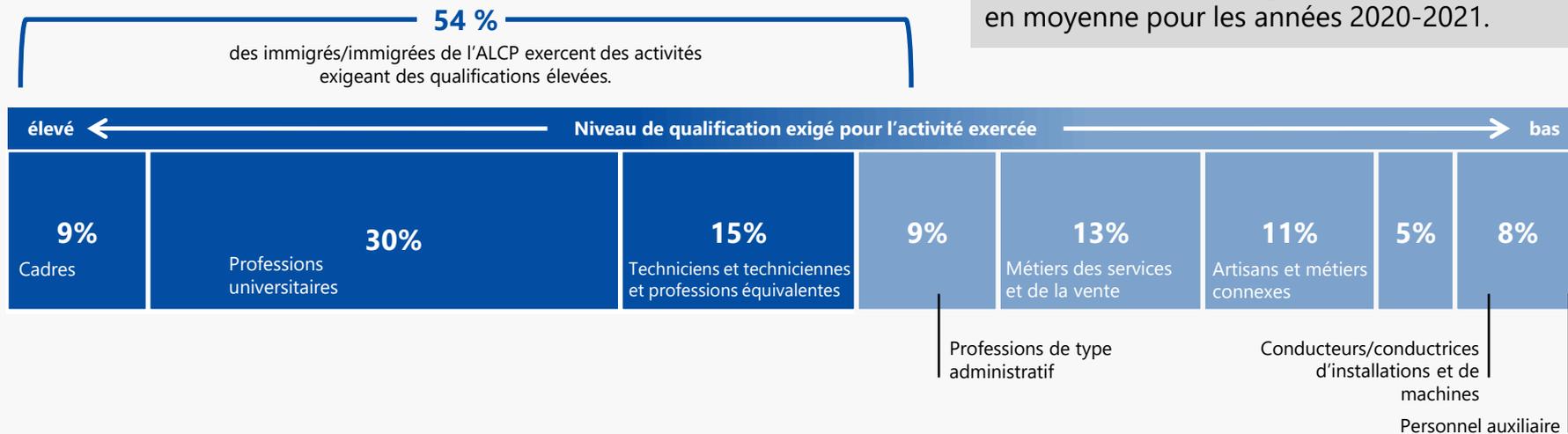
Population étrangère
résidant de façon
permanente ou non

État : 2023, source : Secrétariat d'État aux migrations SEM



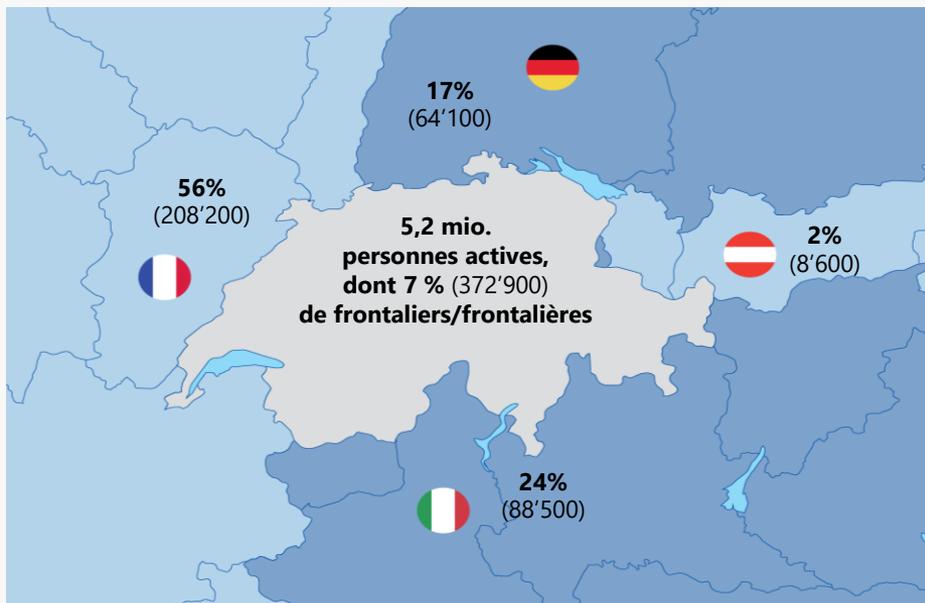
Structure professionnelle de l'immigration ALCP

Personnes en emploi âgées de 15 à 64 ans,
en moyenne pour les années 2020-2021.





Frontaliers/frontalières des pays voisins



Moyenne 2022 des
frontaliers/frontalières
(arrondi)

2023, source : Office fédéral de la statistique



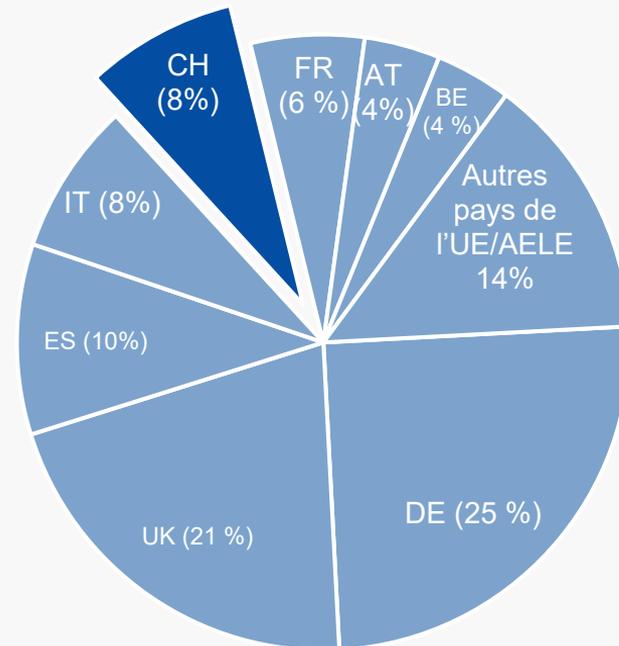
Faits et chiffres sur les assurances sociales

1 ^{er} pilier	Assurance-invalidité	Aide sociale	Assurance-chômage
<ul style="list-style-type: none">Les immigrés/immigrées de l'UE/AELE contribuent davantage aux prestations qu'ils n'en reçoivent.	<ul style="list-style-type: none">Pas d'augmentation du nombre de bénéficiaires étrangers d'une rente d'invalidité en raison de la libre circulation des personnes.	<ul style="list-style-type: none">Baisse du taux d'aide sociale au cours des dernières années, grâce aux bonnes qualifications professionnelles des immigrés/immigrées de l'UE/AELE.	<ul style="list-style-type: none">En 2021, les ressortissants de l'UE/AELE ont versé 23,7% des cotisations et perçu 32,3% des indemnités.



Mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'UE

- Marchés du travail UE/AELE : 11,2 millions de travailleurs mobiles (2019).
- La Suisse, qui compte 0,9 million de personnes actives (8%) originaires des pays de l'UE/AELE, se place en cinquième position après l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie.
- En tant que pays destinataire, la Suisse participe donc de manière significative à la migration de la main-d'œuvre au sein de l'Europe.



2022, source: 18^e rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE

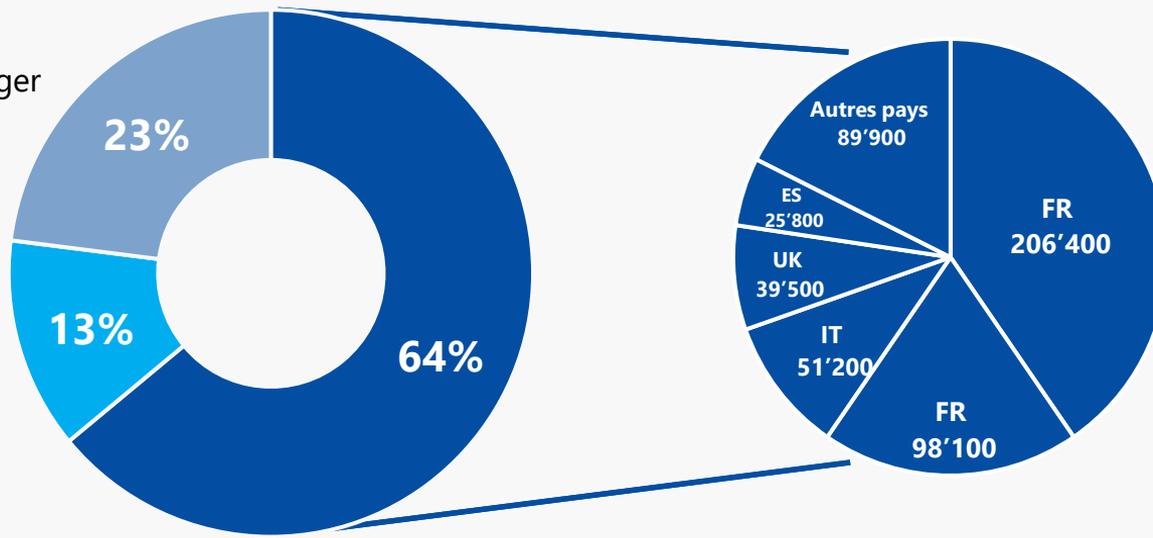


Suisses à l'étranger

Au total, **800 000** ressortissants et
ressortissantes suisses vivent à l'étranger

(État au 31.12.2022)

- Europe (UE/AELE, autres
pays européens) : 510'900
- Amérique du Nord,
Amérique centrale et
Amérique du Sud, Caraïbes :
182'300
- Autres continents : 106'800



2023, source : Office fédéral de la statistique



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE



Nous vous remercions de votre attention !

<https://www.dfae.admin.ch/europe>

© Keystone